



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 04/06/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois de juin à onze heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation du conseil communautaire : **28/05/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL		X	
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS	X		
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X	
M. Kylian ROMAIN		X	
Mme Joselaine GELABALE	X		
M. Guy ACCIPE		X	
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X		
Mme Betty BESRY	X		
M. Salif FABULAS		X	
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Madame Francette JACQUES

Délibération n°2025-05-40
CREATION D'UN SERVICE COMMUN
« DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE »

Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-10-29/12 relative à la création du schéma de mutualisation intercommunal,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Marie-Galante et de la commune de Grand-Bourg de mettre en place un service commun finances et commande publique,

Monsieur Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président, expose :

L'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que « *En dehors des compétences transférés, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs* », ces services pouvant être chargés de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

La mutualisation est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. Elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser les économies d'échelle. Au-delà des éléments financiers, la mutualisation constitue un atout dans le partage de compétences et la sécurisation juridique des actes. En dehors des compétences transférées, le service commun constitue l'un des outils juridiques les plus aboutis en matière de mutualisation.

C'est pourquoi, la CCMG, et la commune de Grand-Bourg, ont décidé de créer un service commun dénommé « Direction mutualisée des finances et de la commande publique ». Au sein de ce service commun, la fonction « finances » et la fonction « commande publique » sont mutualisées entre la CCMG et la commune de Grand-Bourg.

Selon les dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT, le service commun est géré par la CCMG.

La convention ci-annexée a pour objet de définir et de préciser les modalités de mise en place d'un service commun finances et commande publique, au sein duquel :

- La **fonction finances** est mutualisée entre la CCMG et la commune de Grand-Bourg,
- La **fonction commande publique** est mutualisée entre la CCMG, et la commune de Grand-Bourg
- La **fonction Direction** est mutualisée entre la CCMG, et la commune de Grand-Bourg

Les principales missions et les grands objectifs de ce service commun sont les suivants :

- Pour la **fonction finances** :

Missions	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'exécution des chaînes de production comptables (titres, mandats, écritures de fin de gestion...). • Assurer l'exécution des budgets 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des processus comptables plus structurés pour améliorer la qualité de la piste comptable, • Permettre une montée en compétences des agents prenant part au service commun.

• Pour la **fonction commande publique** :

Missions	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer une programmation des achats et une planification des marchés à passer à l'échelle des collectivités prenant part à la mutualisation, Assurer l'exécution du processus achat (expression des besoins, passation des procédures, analyse des offres, suivi de l'exécution et bilan), Animer un réseau de fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un cadre juridique sécurisé pour conduire des achats et générer des gains financiers par la massification, Réduire les coûts relatifs à la procédure de passation des marchés publics (gain de temps notamment), tout en gagnant en expertise, Optimiser au travers de gains achats les dépenses de chaque collectivité

• Pour la **fonction Direction** :

Missions	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Définir les orientations financières en lien avec les élus et les DGS, élaborer les budgets et piloter leurs exécutions, Identifier des marges de manœuvres financières et conduire des analyses rétrospectives et prospectives, 	<ul style="list-style-type: none"> Être source d'expertise en réalisant des activités à forte valeur ajoutée (pilotage financier recherche de financement, contrôle de gestion...), Mettre en place des processus comptables plus structurés pour améliorer la qualité de la piste comptable, Disposer d'un cadre juridique sécurisé pour conduire des achats et générer des gains financiers par la massification, Permettre une montée en compétences des agents prenant part au service commun. Assurer une parfaite neutralité dans l'exercice de chaque fonction pour chaque collectivité

Le service commun « Direction des Finances et de la Commande publique » se compose de la manière suivante :

- Un poste de Direction
- Un service Exécution comptable et budgétaire
- Un service Commande publique

Intitulé du service	Fonction	Nombre de poste	Catégorie du poste	Cadre d'emploi
Direction des finances et de la commande publique	Directeur	1	A	Attaché territorial
Service exécution comptable et budgétaire	Responsable	1	A	Attaché territorial
	Assistant Exécution comptable	4	C	Adjoint administratif territorial
Service commande publique	Chargé(e) Marchés publics	1	B	Rédacteur territorial
		7		



Les fonctionnaires et agents contractuels qui exercent leurs fonctions dans la direction mutualisée sont transférés de plein droit à la CCMG qui porte ce service commun ou restent agents de leur commune d'origine et sont mis à disposition de la CCMG s'ils en émettent le souhait. Ils sont recrutés soit par voie de détachement, de mutation, de contractualisation ou de mise à disposition à 100% de leur temps de travail au service commun.

Aussi, conformément aux dispositions applicables en la matière, un projet de convention annexé à la présente délibération, définissant les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties, a été élaboré. Ce projet de convention précise également les conditions de transfert ou de mise à disposition des agents rattachés à ce service.

Ainsi, les inducteurs de charges et clefs de répartition pour la mise en œuvre de ce service commun ont été arrêtés, selon les modalités suivantes :

Inducteurs de charge			CCMG	Grand Bourg	Répartition des contributions (base de calcul, ajustée annuellement)	
Service Commande Publique	Chargé(e) de commande publique	Montant chapitre 011 + Dépenses équipement en € (moyenne 2020-2023)	3 528 000 €	1 310 000 €		
		Collectivités prenant part à la mutualisation	3 528 000 €	1 310 000 €		
		Quote-part de répartition	72,92%	27,08%		
Service Finances	Agents	Nombre de mandats de fonctionnement	1213	2110		
		Pondération mandat fonctionnement	1	1		
		Nombre de mandat d'investissement	87	55		
		Pondération mandat investissement	1,3	1,3		
		Poids des mandats	1326	2182		
		Nombre de titres de recettes	350	193		
		Total pondéré des actes	1676,1	2374,5		
		Collectivités prenant part à la mutualisation	1676,1	2374,5		
	Quote-part de répartition	41,38%	58,62%			
	Chef de service	Nombre collectivités concernées	1	1		
		Temps du chef de service	50%	50%		
		Collectivités prenant part à la mutualisation	1	1		
		Quote-part de répartition	50,00%	50,00%		
Direction	Directeur (trice)	Nombre collectivités concernées	1	1		
		Temps du chef de service	50%	50%		
		Collectivités prenant part à la mutualisation	1	1		
		Quote-part de répartition	50,00%	50,00%		
Frais de structure	Nombre d'agents Service commun		7			
	Agents transférés		2	4		
	Agents recrutés		1			
	Répartition agent recruté		0,5	0,5		
	Total		2,5	4,5		
	Quote-part		35,71%	64,29%		

Intitulé du service	Fonction	Nombre de poste	CCMG	GB
Direction des finances et de la commande publique mutualisée	Directeur	1	50%	50%
Service Finances	Responsable de service	1	50,00%	50,00%
	Gestionnaire comptabilité et budget	4	41,38%	58,62%
Service Commande Publique	Gestionnaire commande publique	1	72,92%	27,08%
		7		
Frais de gestion			35,71%	64,29%

Le projet de convention annexé à la présente explicite l'ensemble des modes de calcul et le périmètre pris en compte pour chacune des fonctions de ce service commun.

L'avis du comité social territorial de la CCMG a été sollicité le 03 juin 2025 et a donné un avis favorable à la création de ce service commun.

Au vu de cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la création d'un service commun « Direction des Finances et de la Commande Publique » tel que présenté,
- **D'APPROUVER** le projet de convention avec la commune de Grand-Bourg annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Jean-Claude MAES

1^{er} Vice-président de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250604-2025_06_40-DE